

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen = Swiss forestry journal = Journal forestier suisse

Herausgeber: Schweizerischer Forstverein

Band: 131 (1980)

Heft: 8

Artikel: La forêt et l'économie du bois dans la conception de développement du Val-de-Travers

Autor: Oberson, J.-M.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-766561>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La forêt et l'économie du bois dans la conception de développement du Val-de-Travers

Par J.-M. Oberson, Couvet

Oxf.: 904/906 : 64 : (494.43)

1. Généralités

La région «Val-de-Travers» NE connaît depuis le début du siècle un recul démographique inquiétant (—30 % de la population résidente en 70 ans) et un vieillissement de la population très prononcé, tendances qui se sont encore accentuées avec la récession de ces dernières années.

Dans le but prioritaire de freiner cette hémorragie, une conception globale de développement de l'économie régionale a été élaborée en 1978/79, ceci en application de la loi fédérale du 28 juin 1974 sur l'aide en matière d'investissement dans les régions de montagne.

Dans le cadre de cette étude, le service forestier cantonal a apporté son concours à l'établissement du rapport sectoriel «Economie forestière».

La région «Val-de-Travers» englobe une superficie totale de 16 634 ha répartis sur 11 communes (12 000 habitants).

2. Remarques préliminaires

Les limites de la région «Val-de-Travers» correspondent avec les 6ème et 7ème arrondissements forestiers neuchâtelois, auxquels il convient de soustraire le territoire de La Brévine qui a été rattaché à la région «Centre-Jura».

Les données quantitatives concernant les forêts publiques n'englobent généralement que la partie inventoriée et non la totalité des forêts productives.

Les chiffres relatifs aux forêts privées sont rares et peu précis, l'activité du service forestier se limitant aux martelages des coupes ainsi qu'à la surveillance des forêts et des exploitations qui y sont effectuées.

3. Conditions naturelles

Le Val-de-Travers compte quelque 7038 ha de forêts et pâturages boisés (surface couverte de ces derniers). Avec 42 %, le taux de boisement de la région est nettement supérieur à la moyenne suisse (25 %). Le district du Val-de-Travers possède le quart de la surface boisée du canton, la superficie forestière productive par habitant dépassant 5600 m² (moyenne suisse 1500 m²).

La région comprend le Val-de-Travers proprement dit, avec son prolongement jusqu'au Vallon de Noirvaux, les Monts de Buttes, de La Côte-aux-Fées et des Verrières, le synclinal est-ouest: Le Haut-de-la-Tour — Les Verrières ainsi que le plateau des Cernets et de Chez-le-Brandt.

Les zones boisées sont comprises entre 750 m et 1380 m d'altitude et occupent un relief généralement très accidenté.

Le climat est relativement rigoureux, la température moyenne annuelle se situe à 6 °C dans le fond du vallon et à 4 °C pour la région des Verrières. La durée de la période de végétation, qui varie entre 4½ mois et 5½ mois, limite l'accroissement ligneux. Les précipitations annuelles moyennes sont de 1274 mm à Couvet et 1469 mm à Saint-Sulpice (calculées sur 30 ans). Les vents dominants, qui soufflent de l'ouest et de l'est, ainsi que les fortes chutes de neige, peuvent être à l'origine de chablis.

Les associations végétales les plus importantes sont: la Hêtraie à sapin (tout l'Envers du Val-de-Travers, la région des Verrières et des Bayards), la Hêtraie typique, la Hêtraie à laïche et la Hêtraie à séslerie (Endroit du Val-de-Travers). La Pessière à asplénium occupe quelques petits îlots sur le haut des Verrières et des Bayards.

4. Structure de la forêt

La structure de la forêt est directement liée aux conditions de station et au traitement sylvicole appliqué depuis un siècle avec continuité et selon les mêmes principes sur l'ensemble du domaine forestier de la région. A l'aide du jardinage et des coupes de différenciation, le sylviculteur cherche à obtenir des peuplements mélangés irréguliers et stables, capables d'assurer un rendement soutenu optimal.

4.1 Composition par essences

L'épicéa, le sapin blanc et le hêtre constituent les trois essences principales.

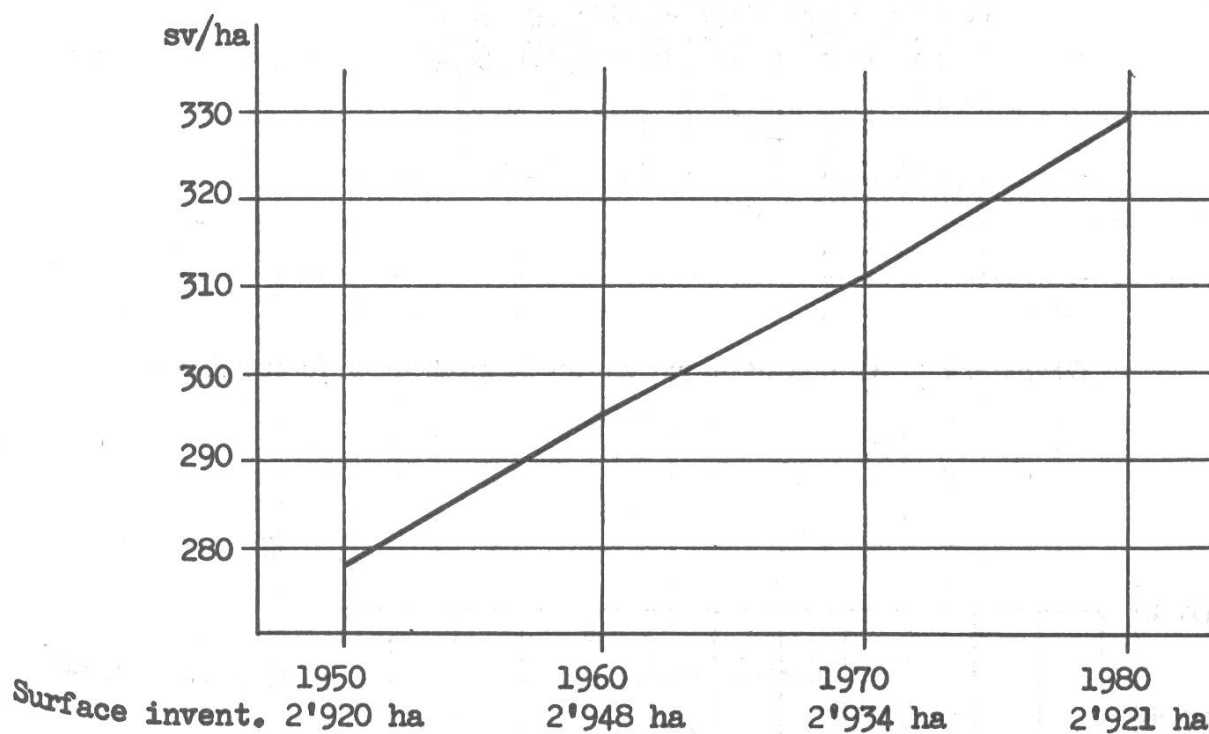
Pour l'ensemble des forêts, la proportion résineux-feuillus de 85 % à 15 % est un élément favorable à un bon rendement économique.

4.2 Matériel sur pied

98 % de la surface des forêts publiques sont soumis à la méthode du contrôle et, par conséquent, inventoriés périodiquement.

La capitalisation du matériel sur pied s'est poursuivie durant ces 30 dernières années, le volume à l'ha passant de 278 sv à 330 sv (tarif neuchâtois).

Graphique 1. Evolution du matériel sur pied en sv/ha de 1950 à 1980 dans les forêts publiques de la région «Val-de-Travers».



En cube réel, le domaine forestier public présente actuellement un capital-bois de plus de 800 000 m³ (280 m³/ha). Compte tenu des conditions de station, le cube sur pied moyen est assez proche de son optimum.

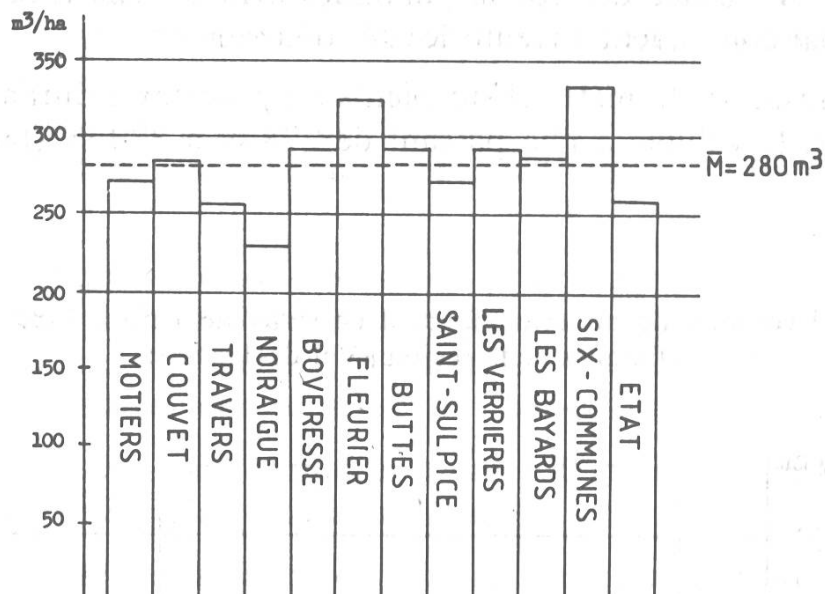
Pour les forêts privées qui ne sont généralement pas inventoriées, le capital producteur est estimé à 300 m³/ha.

La composition par classes de grosseur n'est pas encore idéale dans tous les massifs boisés.

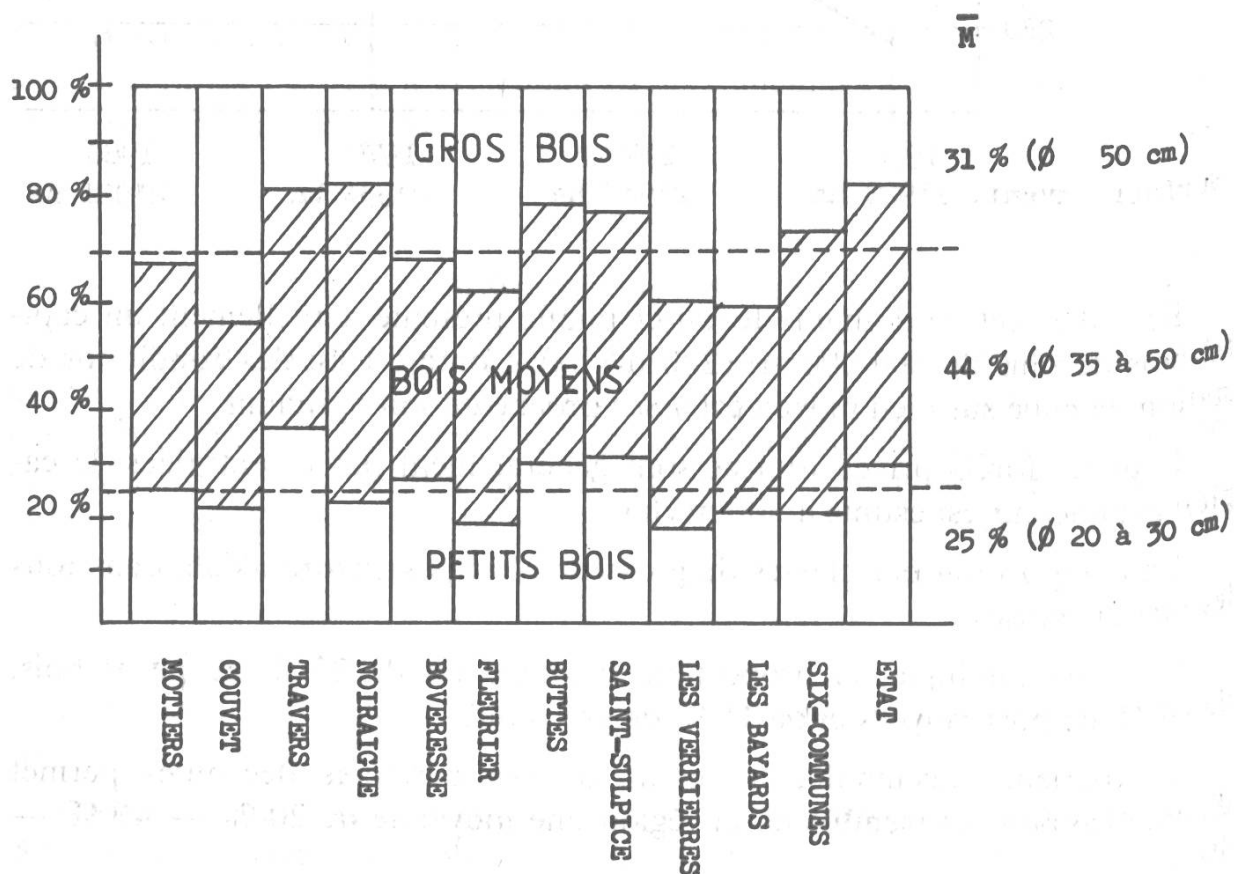
En forêt publique, la proportion moyenne est de 25 % de petits bois, de 44 % de bois moyens et de 31 % de gros bois.

L'expérience accumulée au cours de ces dernières décennies permet d'admettre pour l'ensemble de la région une moyenne de 20 % — 40 % — 40 %.

Graphique 2. Matériel sur pied à l'ha des forêts publiques.



Graphique 3. Composition par classes de grosseur en forêt publique.

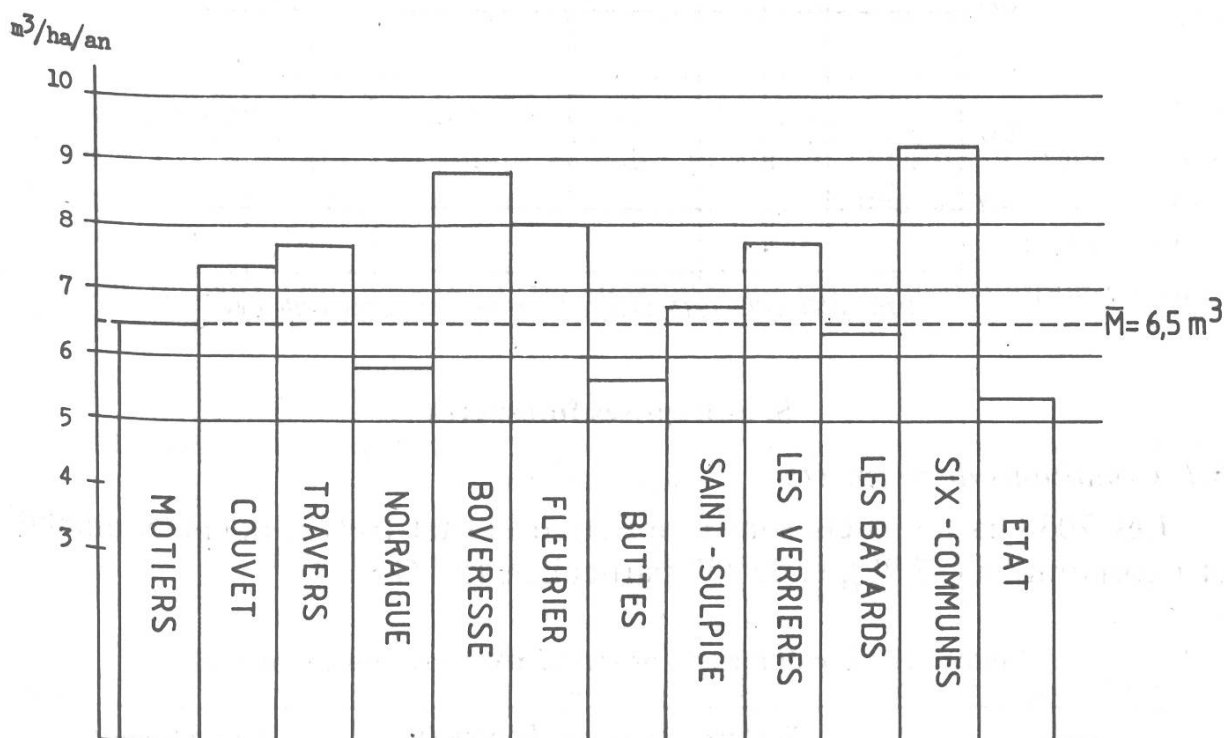


4.3 Accroissement

Pour les 2938 ha de forêts publiques inventoriées, l'accroissement annuel calculé s'élève à 19 000 m³, soit à 6,5 m³/ha. Il correspond à une augmentation annuelle de capital de 2,4 %.

La production ligneuse de l'ensemble du domaine forestier de la région est estimée à 45 000 m³ par année.

Graphique 4. Accroissement en forêt publique.



4.4 Gibier

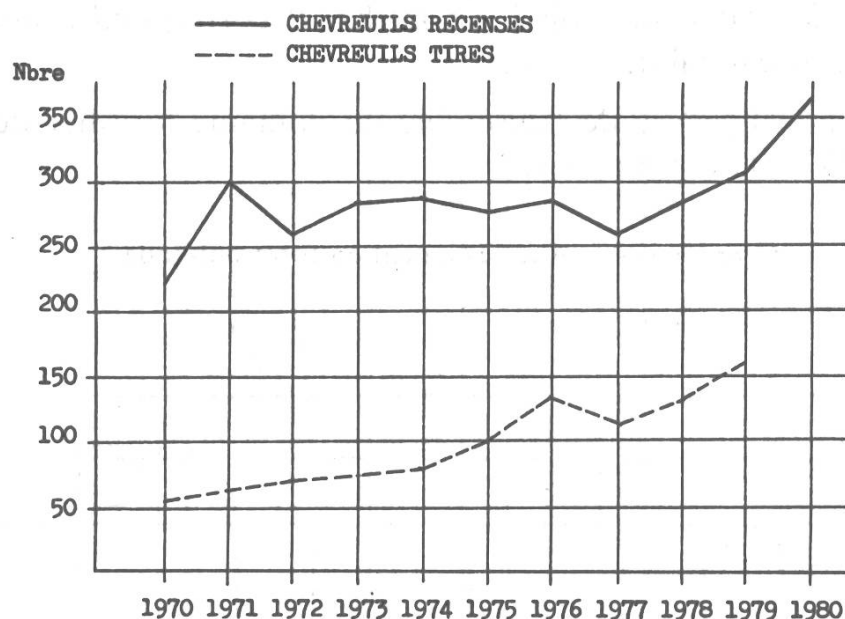
D'après les résultats des dénombrements effectués dans le district du Val-de-Travers par le service cantonal de la chasse et de la pêche, la population de chevreuils a augmenté en 10 ans d'environ 70 %.

Cette forte augmentation pose de graves problèmes de régénération sur presque la totalité de la surface boisée de la région, la recrue naturelle de sapin, de hêtre, d'érable, de frêne et, par endroit, d'épicéa étant systématiquement abrutie.

Avec la densité actuelle, le mode de traitement et d'exploitation par le jardinage cultural, tel qu'il a été pratiqué depuis un siècle, est mis sérieusement en péril.

En ce qui concerne le chamois, dont la population a plus que doublé en 15 ans, il faut également relever d'importants dégâts dans des stations généralement plus difficiles à régénérer par voie naturelle.

Graphique 5. Evolution du nombre de chevreuils recensés et tirés de 1970 à 1980.



5. Entreprises forestières

5.1 Conditions de propriété

Les 7038 ha de forêts sont propriété de l'Etat (6 %), de 11 communes et 1 corporation (37 %), et de 737 particuliers (57 %).

Tableau 1. Conditions de propriété par territoire communal.

Territoire communal	Surface boisée productive (ha) (% par commune)						
	Total	Propriété de la Confédération et de l'Etat		Propriété des communes et corporation		Propriété privée	
	ha	ha	%	ha	%	ha	%
Môtiers	285	—	—	155	54	130	46
Couvet	610	—	—	157	26	453	74
Travers	910	13	1	78	9	819	90
Noiraigue	406	143	35	151	37	112	28
Boveresse	463	—	—	125	27	338	73
Fleurier	373	—	—	177	47	196	53
Buttes	910	121	13	598	66	191	21
La Côte-aux-Fées	399	63	16	2	—	334	84
Saint-Sulpice	642	—	—	283	44	359	56
Les Verrières	1215	—	—	534	44	681	56
Les Bayards	825	43	5	352	43	430	52
Total	7038	383	6	2612	37	4043	57

La grandeur moyenne des entreprises publiques est de 230 ha, celle des entreprises privées (5,5 ha) étant 3 fois plus étendue que la moyenne suisse.

5.2 Densité de desserte

Au cours de ces 20 dernières années, les propriétaires de forêts publiques ont fourni un effort important dans le domaine de la dévestiture. Durant cette période, 29 km de chemins carrossables et 30 km de pistes de débardage ont été construits, l'ensemble de ces réalisations représentant un investissement de fr. 2 355 000.—. Néanmoins, certains réseaux doivent être complétés afin de réduire sensiblement les frais d'exploitation et les dégâts au peuplement restant.

Actuellement, la densité de desserte du domaine forestier public s'élève à 46 m'/ha de chemins à camion et à 33 m'/ha de chemins à tracteur. La très forte densité de chemins carrossables dans les forêts de Couvet (90 m'/ha) et dans les forêts de Boveresse (81 m'/ha) résulte de la transformation d'anciens réseaux complets de pistes destinées au trafic hippomobile en chemins à camion.

Tableau 2. Dévestiture du domaine forestier public et investissements durant ces 20 dernières années.

Propriétaire	Densité de desserte		Réalisation au cours des 20 dernières années		en 1000 fr.
	Chemins à camion m'/ha	Chemins à tracteur m'/ha	Chemins à camion m'	Chemins à tracteur m'	
Môtiers	46	34	1 500	1 000	75
Couvet	90	56	4 400	1 000	330
Travers	13	26	400	1 500	12
Noiraigue	46	33	1 100	2 200	42
Boveresse	81	44	3 200	2 500	60
Fleurier	57	27	2 300	100	170
Buttes	38	22	3 600	1 000	171
Saint-Sulpice	45	29	700	700	80
Les Verrières	28	37	2 500	400	160
Les Bayards	39	28	3 100	700	70
Six-Communes	23	44	—	—	—
Etat	59	42	6 100	18 600	1 185
Total	46	33	28 900	29 700	2 355

Les conditions de desserte en forêts privées sont nettement moins favorables, la densité moyenne de chemins à camion atteignant à peine 5 m'/ha.

Ce sous-équipement provient des dimensions restreintes des parcelles boisées, de leur nombre et du manque d'accords entre propriétaires. D'autre part, les améliorations dans les forêts particulières n'ont, jusqu'ici, pas bénéficié de subventions du Canton et, par conséquent, de la Confédération.

5.3 Main-d'œuvre

Seules quelques entreprises publiques disposent d'une main-d'œuvre attitrée. Une grande partie du travail est exécutée par des bûcherons-tâcherons indépendants et par des agriculteurs œuvrant en forêt durant la saison hivernale.

Actuellement, les entreprises forestières publiques occupent 9 personnes à plein temps et 15 tâcherons qui constituent la main-d'œuvre d'appoint. A ces 24 bûcherons s'ajoutent 5 apprentis et 5 débardeurs-transporteurs. L'ensemble de ce personnel est encadré par 7 gardes forestiers de triage.

Les forêts publiques et privées offrent une capacité de travail correspondant à 75 emplois à plein temps.

6. Exploitations

Durant ces 30 dernières années, en moyenne 33 500 m³ ont été exploités annuellement dans l'ensemble des forêts du Val-de-Travers, 17 900 m³ provenant du domaine privé et 15 600 m³ du domaine public.

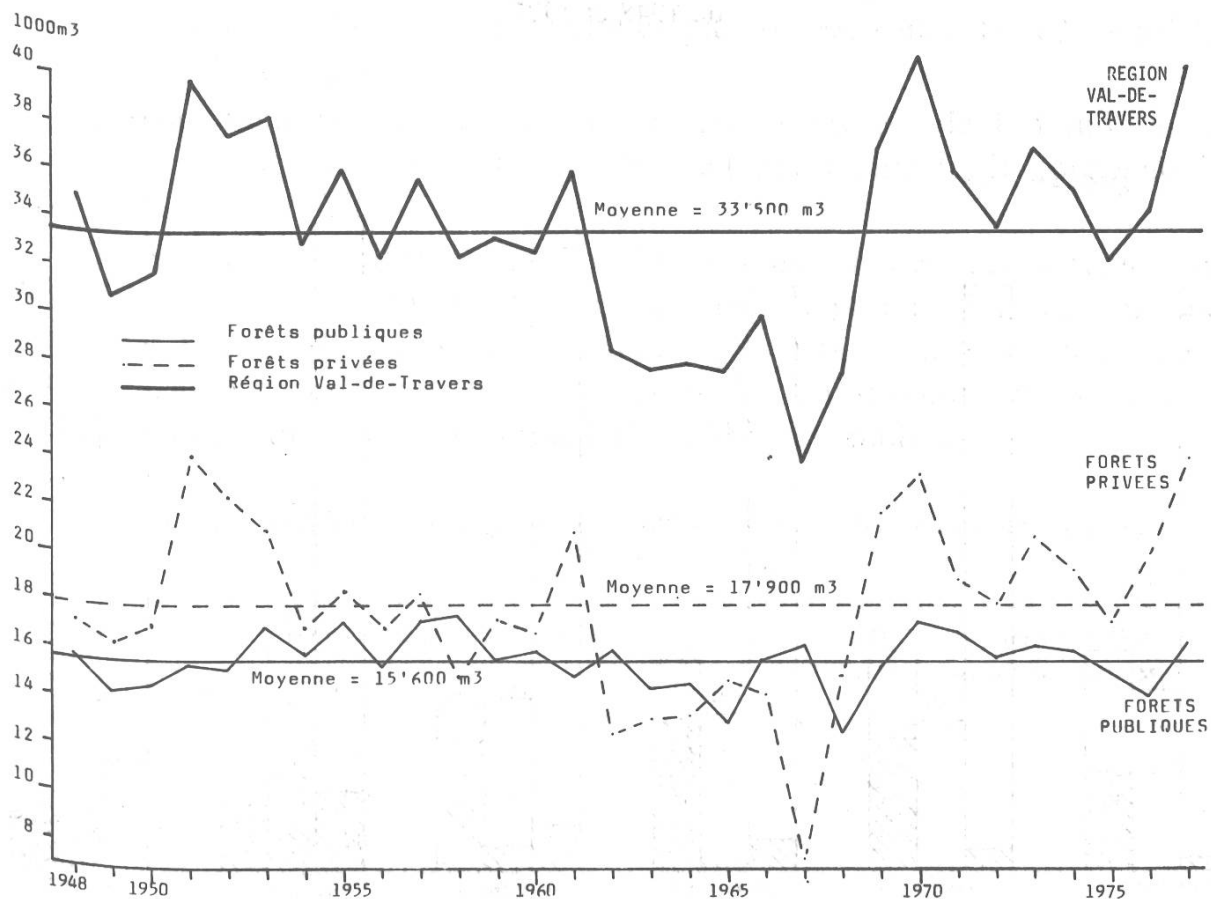
Soumise au contrôle de la possibilité fixée dans les plans d'aménagement, la forêt publique offre sur le marché une quantité de bois plus ou moins régulière, quantité variant entre 13 000 m³ (1965) et 18 000 m³ (1958).

Très sensible à l'évolution des prix de vente des produits ligneux, la forêt privée s'illustre par de fortes variations dans le volume façonné et vendu (7000 m³ en 1967, 24 000 m³ en 1977). Cette irrégularité ne va pas sans poser parfois de sérieux problèmes de commercialisation.

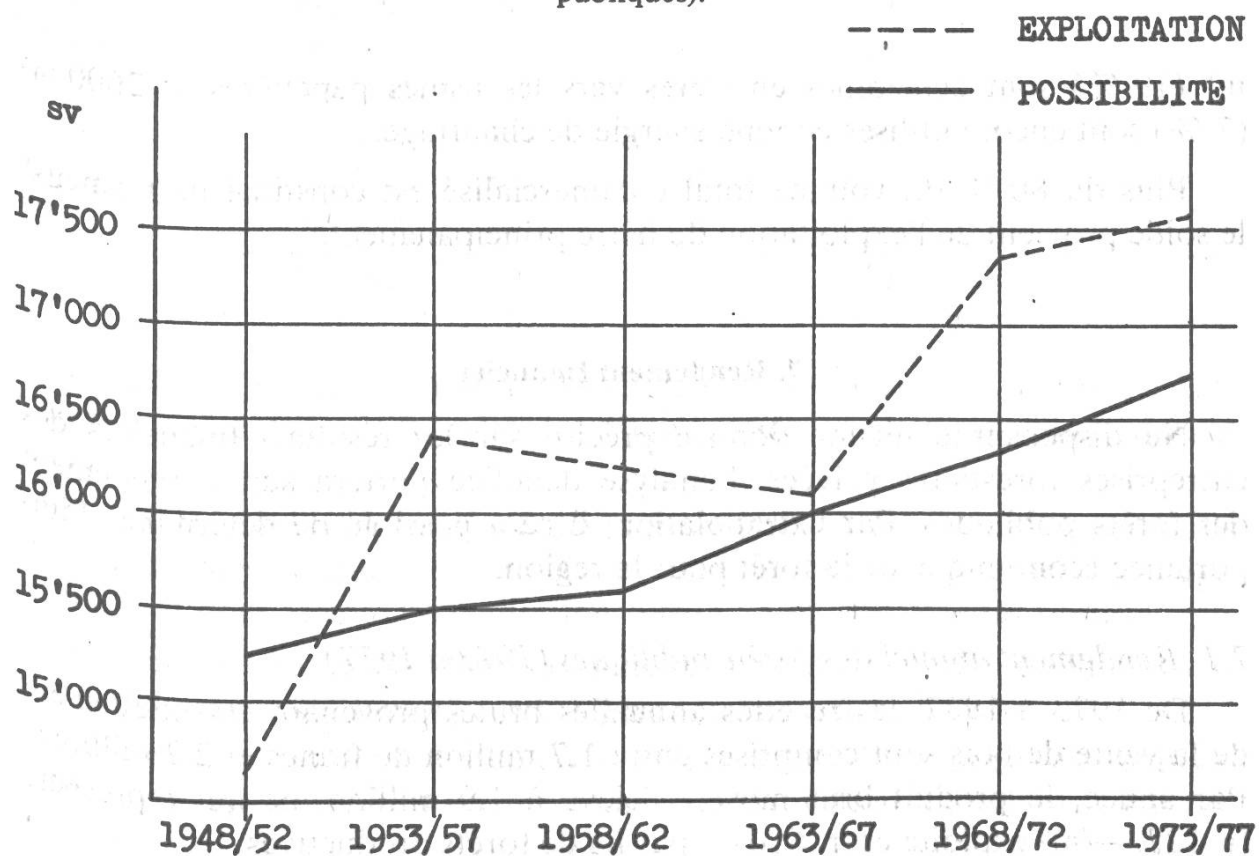
L'évolution de la composition des produits commercialisés a bénéficié de l'enrichissement progressif du capital producteur, de la sélection toujours plus poussée dans les peuplements et de la meilleure utilisation du bois. Dans les forêts publiques, la part des sciages passe de 58 % (1948—1952) à 79 % (1973—1977), celle du bois d'industrie reste au niveau des 17 % et celle du bois de chauffage subit une forte régression puisqu'il ne représente plus que 4 % du volume total façonné (23 % durant la période 1948—1952).

Des 36 000 m³ (5 m³/ha/an) de produits ligneux exploités annuellement dans les forêts de la région «Val-de-Travers» (moyenne de ces 5 dernières années), 26 700 m³ (74 %) sont commercialisés sous forme de grumes, 6700

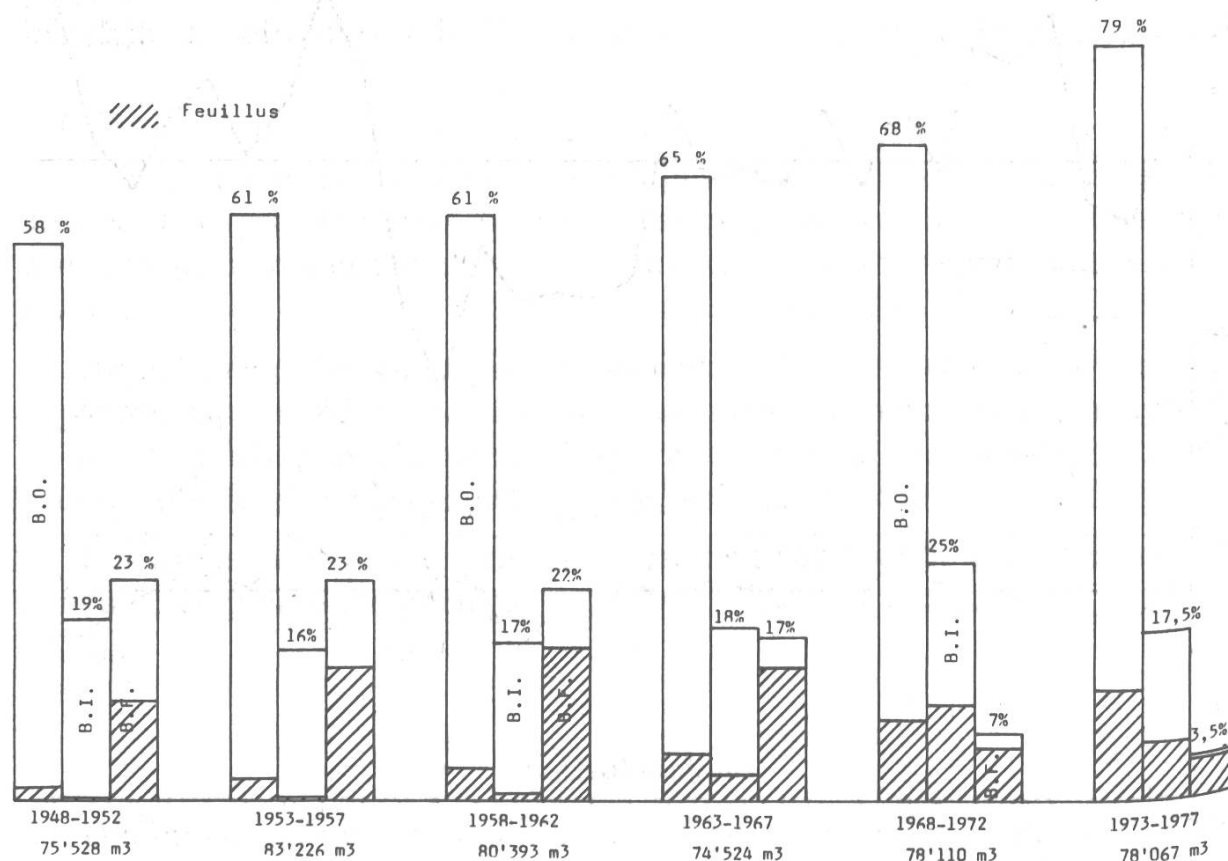
Graphique 6. Evolution des exploitations de 1948 à 1977.



Graphique 7. Evolution de la possibilité et des exploitations de 1948 à 1977 (forêts publiques).



Graphique 8. Evolution de la composition des assortiments façonnés en forêt publique de 1948 et 1977.



m³ (19 %) sont acheminés en stères vers les usines papetières et 2600 m³ (7 %) sont encore utilisés comme énergie de chauffage.

Plus du 80 % du volume total commercialisé est constitué de résineux, le solde provient de l'exploitation du hêtre principalement.

7. Rendement financier

Ne disposant d'aucune donnée précise sur les résultats financiers des entreprises forestières privées, l'analyse détaillée portera sur le rendement des forêts publiques. Par extrapolation, il sera possible de déterminer l'importance économique de la forêt pour la région.

7.1 Rendement annuel des forêts publiques (1973 à 1977)

De 1973 à 1977, les recettes annuelles brutes provenant essentiellement de la vente de bois sont comprises entre 1,7 million de francs et 2,2 millions. Par année, le produit brut moyen s'élève à 1,9 million, ce qui représente fr. 122.—/m³ exploité et fr. 610.— par ha de forêts productives.

L'ensemble des frais, à l'exception des dépenses pour travaux d'amélioration, se monte à 1,1 million de francs par année, soit à fr. 72.—/m³ façonné ou fr. 360.— par ha.

Le rendement net moyen des forêts publiques est de 0,8 million de francs par an (fr. 50.—/m³). Le produit net par ha de forêt approche les fr. 250.—.

Le rendement de l'ensemble des forêts communales de la région représente env. 9 % du montant total des impôts perçus. Par rapport aux ressources fiscales, l'importance des revenus forestiers varie selon les communes. Pour chacune d'entre elles, les forêts constituent une source de revenus appréciable et indispensable à l'équilibre des budgets.

Tableau 3. Rendement net des forêts publiques en % des ressources fiscales (1973—1977).

Communes	Rendement net annuel			Revenus forestiers en % des ressources fiscales
	Global	fr./ha	fr./m ³	
Môtiers	57 400	336	58	11
Couvet	64 500	418	62	3
Travers	16 500	212	45	2
Noiraigue	20 400	135	39	6
Boveresse	40 400	323	49	27
Fleurier	43 100	260	48	1,5
Buttes	112 300	198	43	32
Saint-Sulpice	60 000	219	47	21
Les Verrières	162 200	304	53	34
Les Bayards	128 500	356	63	80
Six-Communes	11 300	378	74	—
Etat	59 400	116	33	—
Total	776 000	249	50	9

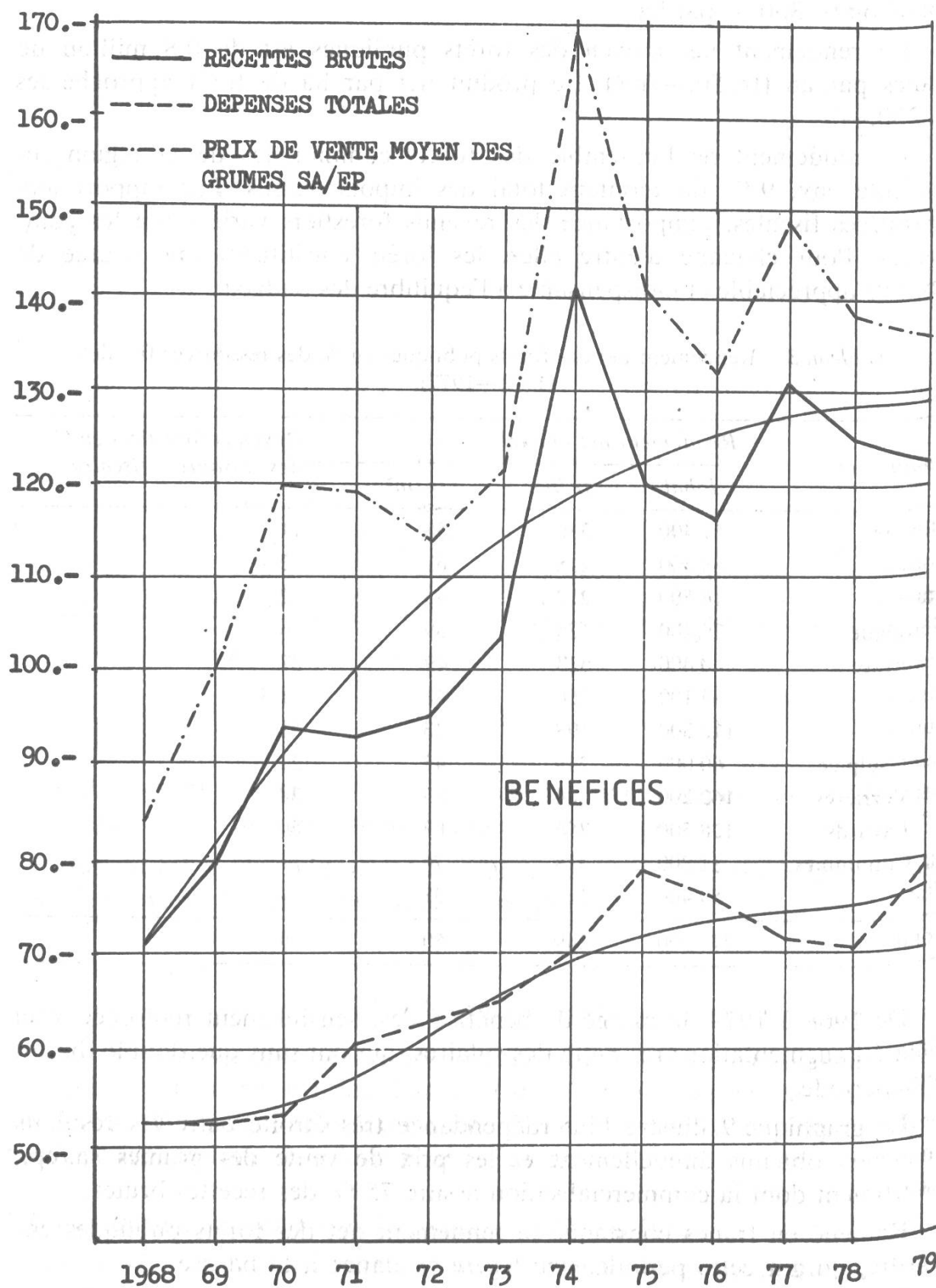
De 1968 à 1979, la marge de bénéfice s'est sensiblement renforcée, ceci malgré l'augmentation très nette des salaires, qui ont plus que doublé durant cette période.

Le graphique 9 illustre l'interdépendance très étroite entre les résultats financiers obtenus annuellement et les prix de vente des grumes sa./ép., assortiment dont la commercialisation assure 75 % des recettes brutes.

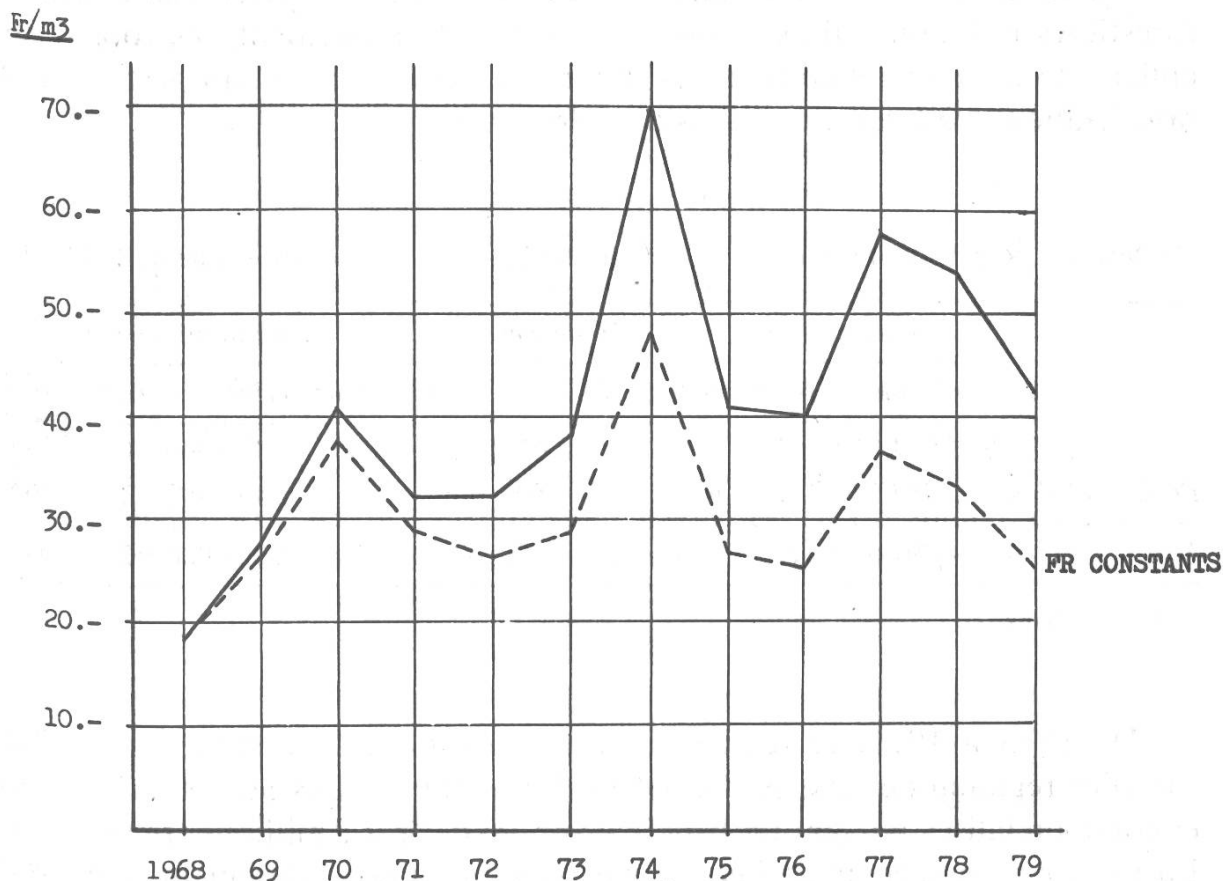
Ramené en francs constants, le rendement net des forêts publiques enregistre, durant cette période, une légère tendance à la hausse.

La structure des dépenses au cours de ces 5 dernières années est relativement stable, des variations n'intervenant qu'en fonction du volume total des exploitations.

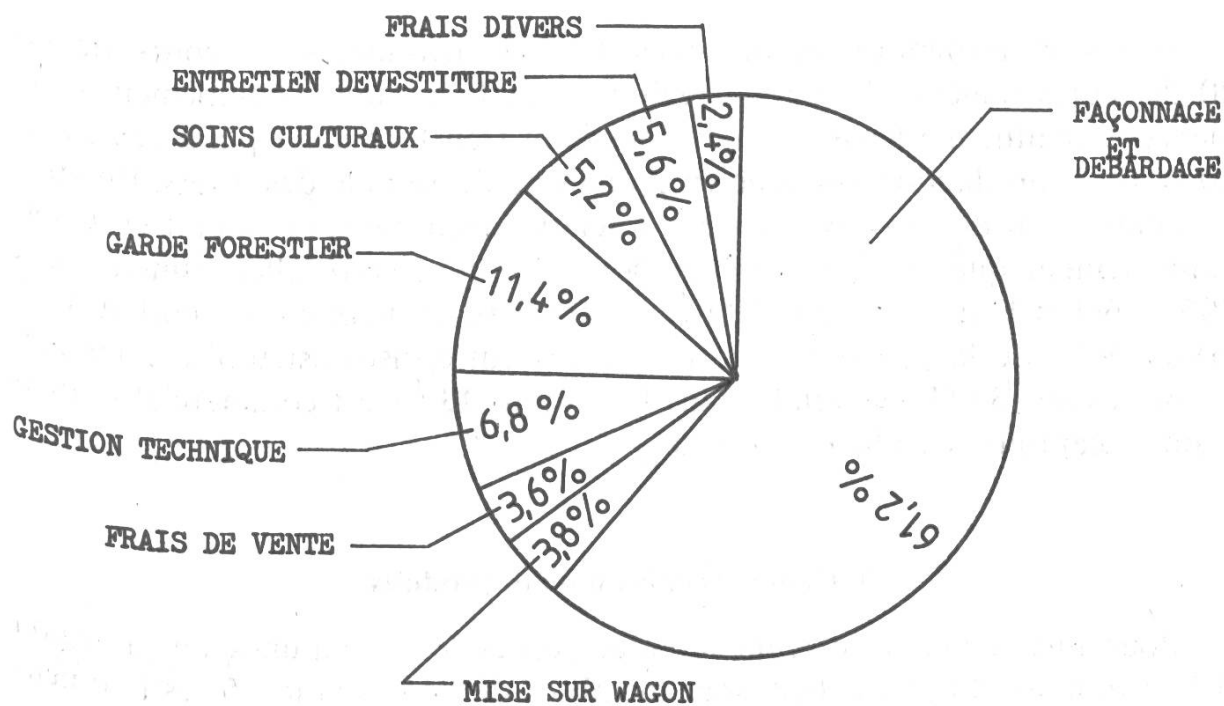
Graphique 9. Evolution des recettes brutes et des dépenses en fr./m³ de 1968 à 1979.



Graphique 10. Evolution du rendement net en fr./m³ de 1968 à 1979.
(Forêts publiques)



Graphique 11. Structure des dépenses, moyenne de 1975 à 1979.
(Forêts publiques)



7.2 Rendement annuel du domaine forestier de la région

Sur la base des données résultant de l'analyse financière des entreprises forestières publiques, il est possible d'estimer le rendement des forêts particulières tout en tenant compte des différences ayant trait à leur gestion, à leur organisation et à leurs conditions d'exploitation.

Tableau 4. Rendement financier annuel des forêts de la région, moyenne de 1973—1977.

	Rendement brut			Dépenses			Rendement net		
	Global	fr./m ³	fr./ha	Globales	fr./m ³	fr./ha	Global	fr./m ³	fr./ha
Forêts publiques	1 904 070	122	610	1 128 070	72	361	776 000	50	249
Forêts privées *	2 487 580	122	615	1 019 500	50	252	1 468 080	72	363
Total	4 391 650	122	613	2 147 570	60	300	2 244 080	62	313

* Estimations

De 1973 à 1977, le rendement brut moyen de l'ensemble du domaine forestier régional dépasse les fr. 600.—/ha et par an. Les 36 000 m³ exploités et commercialisés laissent un bénéfice annuel de fr. 2.2 millions (fr. 60.—/m³). La forêt est un secteur de l'économie régionale particulièrement intéressant, ceci d'autant plus que 75 à 80 % des dépenses totales sont constitués par des salaires, ce qui représente env. 1,5 million de francs par année.

8. Industrie du bois

Après la fermeture de quelques scieries artisanales au cours de ces 20 dernières années, l'industrie régionale du bois, dont l'équipement commence à vieillir, n'est pas très développée et transforme sur place seulement 20 % de la production annuelle en grumes de l'ensemble des forêts. En effet, la région «Val-de-Travers» compte 7 scieries-menuiseries débitant ensemble annuellement quelque 7500 m³ de bois. Quatre d'entre elles usinent entre 300 et 600 m³/an, une entre 700 et 1000 m³/an et deux entre 1000 et 4000 m³/an. 8 % de la production totale de ces entreprises est utilisé pour leur propre usage, 34 % est vendu dans le canton, 43 % est commercialisé dans d'autres cantons et 15 % est exporté.

9. Commercialisation des produits

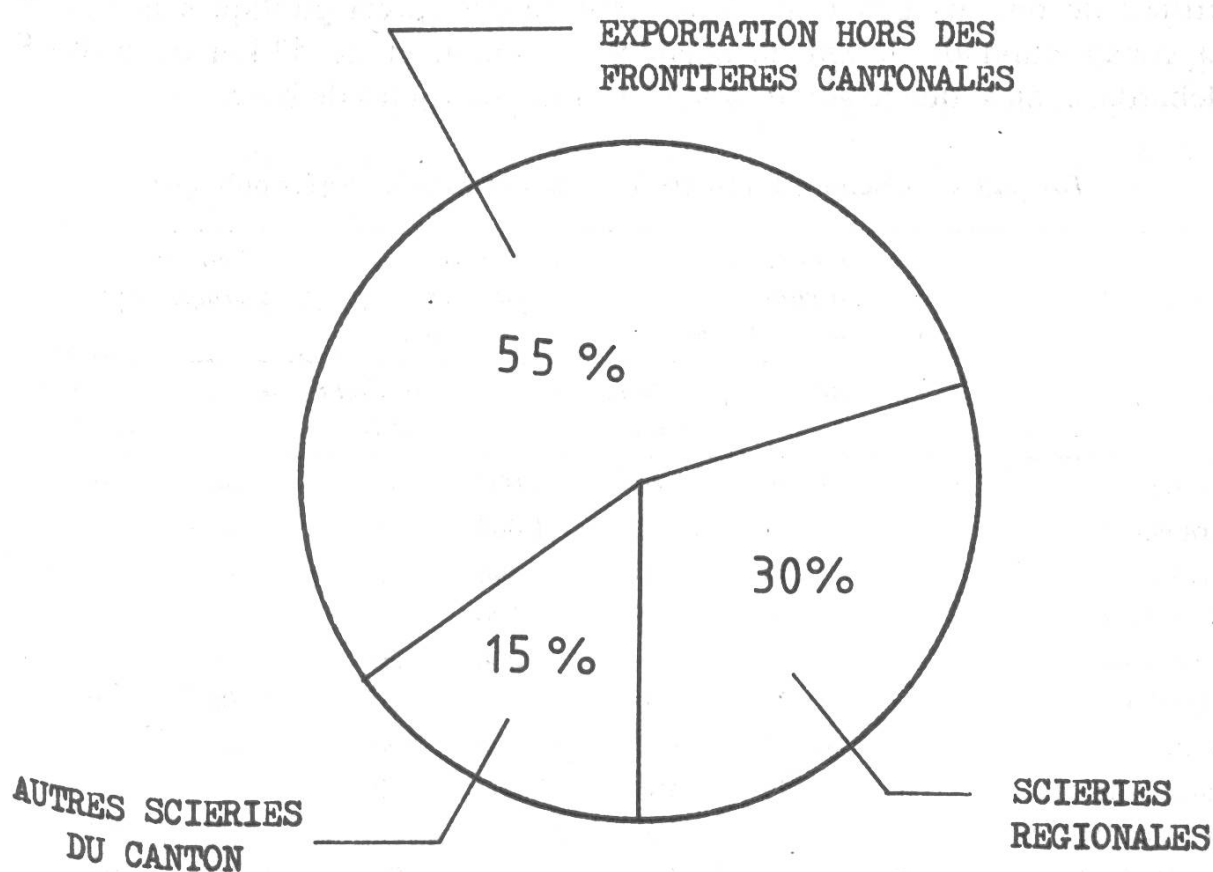
Pour mieux défendre leurs intérêts, toutes les communes de la région et bon nombre de particuliers sont membres de l'Association forestière neu-

châteloise (AFN), organisme donnant des renseignements sur l'évolution du commerce du bois, organisant des ventes collectives et maintenant un contact permanent avec les différents acheteurs.

D'autre part, huit communes et une vingtaine de propriétaires de forêts privées ont adhéré à la Société coopérative neuchâteloise de valorisation du bois (SCNVB). Le but de cette nouvelle société créée en 1978 n'est pas seulement de prendre en charge les produits ligneux fournis par ses adhérents, mais également de favoriser l'implantation et le développement d'entreprises de transformation du bois dans le canton.

Des 24 000 m³ de grumes résineuses façonnées annuellement dans la région, 30 % sont acheminés vers les scieries du Val-de-Travers, 15 % vers d'autres industries du canton. Le solde est vendu à des courtiers et à des scieries situées hors de nos frontières cantonales, voire même nationales. La région profite de sa situation géographique favorable en exportant vers la France une quantité importante de bois brut.

Graphique 12. Destination des grumes résineuses façonnées dans les forêts de la région.



80 % de la production totale de billes de hêtre sont exportés vers l'Italie.

Les forêts livrent en moyenne 6000 stères de résineux et 3000 stères de feuillus par année aux industries papetières suisses.

10. Concept de la gestion future

10.1 Mode de traitement

L'état actuel des forêts de la région résulte du mode de traitement appliqué avec succès depuis un siècle, le jardinage cultural.

La structure jardinée n'est certes pas encore atteinte partout, mais l'effort du sylviculteur sera poursuivi en vue d'obtenir la forêt jardinée idéale.

Cependant, le traitement jardiné ne pourra être appliqué avec succès qu'à la condition expresse que l'équilibre sylvo-cynégétique soit rétabli, car actuellement la recrue naturelle du sapin et de l'érable est en voie de complète disparition dans la plupart des forêts de la région.

Si la densité du gibier (chamois et chevreuils) n'est pas ramenée à une juste mesure, le sylviculteur se verra dans l'obligation de réduire le volume des coupes afin de ne pas diminuer exagérément la couverture du sol.

10.2 Desserte

La réalisation de l'ensemble des améliorations prévues dans les différents projets de réseaux généraux de dévestiture des forêts publiques nécessitera la construction de 46 km de chemins à camion et de 53 km de pistes de débardage, ainsi que le goudronnage de 4 km de routes de base.

Tableau 5. Chemins forestiers à aménager dans les forêts publiques.

	Chemins à camion à construire		Chemins à tracteur à construire		Chemins à goudronner	
	m'	milliers de fr.	m'	milliers de fr.	m'	milliers de fr.
Môtiers	1 100	80	3 000	42	—	—
Couvet	—	—	1 000	8	—	—
Travers	1 200	100	300	2	—	—
Noiraigue	500	35	200	1	—	—
Boveresse	—	—	3 000	20	—	—
Fleurier	4 000	300	1 000	10	1 000	70
Buttes	10 000	900	11 000	100	—	—
Saint-Sulpice	4 900	400	3 000	30	—	—
Les Verrières	16 000	1 300	13 000	70	800	60
Les Bayards	6 000	450	10 000	50	2 000	160
La Côte-aux-Fées	—	—	—	—	—	—
Six-Communes	700	60	500	5	—	—
Etat	1 800	140	7 000	82	—	—
Total forêts publiques	46 200	3 765	53 000	420	3 800	290

En poursuivant les constructions au rythme de ces 20 dernières années, il faudrait environ 40 ans pour équiper l'ensemble des forêts publiques de la région d'un réseau de chemins de desserte rationnel et complet. Durant ces 15 prochaines années, 20 km de chemins à camion et 53 km de chemins à tracteur sont prévus au programme, ce qui représente un investissement de plus de 2 millions de francs.

En forêts privées, l'effort dans le domaine de la dévestiture devra être nettement plus important en vue d'amener la densité des chemins empierrés de 5 m'/ha à 40 m'/ha. La récente modification de la loi forestière qui accorde désormais le droit à la subvention de l'Etat et de la Confédération également aux propriétaires de forêts particulières devrait permettre d'atteindre ce but dans un avenir proche.

Les projets (34 km) visant à compléter le réseau actuel de routes communales et cantonales, afin notamment d'assurer et d'améliorer les liaisons entre le Val-de-Travers, les régions limitrophes et les sites touristiques importants, serviront également à la desserte forestière.

10.3 Exploitations

Au cours des prochaines années, le volume des exploitations devrait augmenter progressivement. Lorsque les peuplements auront atteint une structure jardinée idéale, il sera possible de stopper la capitalisation et de prélever la totalité de l'accroissement. La possibilité actuelle des forêts publiques (15 000 m³) sera alors portée à 20 000 m³, celle des forêts privées (20 000 m³) à 25 000 m³.

A long terme, l'ensemble des propriétaires forestiers de la région «Val-de-Travers» sera en mesure de mettre sur le marché 45 000 m³ de produits ligneux, ce qui représentera, par rapport aux quantités actuelles, une augmentation de 25 %. Cette intensification des exploitations sera accompagnée d'une amélioration de la composition des assortiments commercialisés.

Ces pronostics ne se réaliseront toutefois que dans la mesure où l'exploitation forestière reste financièrement attractive.

10.4 Organisation des entreprises

Il ne faudra pas s'attendre à de profondes transformations dans l'organisation actuelle des entreprises forestières publiques.

Le maintien et le développement des équipes forestières communales et intercommunales dépendront de leur rentabilité, de leurs possibilités d'occupation durant la mauvaise saison et, bien entendu, de l'évolution du nombre de tâcherons et du volume de travail. L'augmentation progressive du volume exploitable ne créera pas de nouveaux emplois, car, dans les années à venir, la productivité du travail subira de sensibles améliorations dues à une méca-

nisation plus poussée de certaines opérations et à une meilleure formation du personnel.

Si la grandeur des entreprises forestières privées est généralement convenable, il est cependant nécessaire de procéder à des remaniements ou à des réunions parcellaires dans quelques secteurs heureusement peu nombreux.

10.5 Industrie du bois

L'importance de la production ligneuse du Val-de-Travers justifie la mise en place d'une industrie dynamique et compétitive.

Comme plus des $\frac{2}{3}$ du volume des grumes sont vendus hors de la région sans avoir subi aucune transformation, il est indispensable de promouvoir la modernisation et le développement de l'industrie du bois.

En premier lieu, il s'agit d'augmenter la capacité de production des entreprises existantes en modernisant leur équipement et de créer éventuellement une nouvelle scierie.

D'après une enquête auprès des 7 scieries, il ressort que trois scieurs ont l'intention d'améliorer leur industrie. La réalisation de ces trois projets qui nécessitera un investissement d'environ 3,5 millions de francs, permettra de hausser la production de 7000 à 26 000 m³/an. En second lieu, il serait souhaitable d'encourager l'implantation de nouvelles industries se rattachant au deuxième stade de transformation du bois (raboterie, caisserie, tournage, déroulage).

10.6 Fonction sociale de la forêt

La forte densité de forêt par habitant (70 ares/habitant) simplifie les problèmes d'équipements touristiques des massifs forestiers. Il s'agit avant tout de favoriser l'aménagement de sentiers pédestres, de pistes de santé, de places de repos avec bancs, de places de pique-niques, de places de jeux et de sentiers didactiques.

11. Conclusion

La réalisation de l'ensemble des mesures envisagées dans le concept de la gestion future des forêts de la région «Val-de-Travers» renforcera les différentes fonctions que les boisés sont appelés à remplir simultanément et en permanence. L'importance non négligeable des forêts du Val-de-Travers pour l'économie de la région devrait constituer un argument de poids, lorsqu'il s'agira de choisir parmi la multitude de projets présentés ceux qui seront susceptibles de contribuer au développement régional.

Zusammenfassung

Wald und Holzwirtschaft im Entwicklungskonzept des Val-de-Travers

Die Region «Val-de-Travers» (NE) weist seit Beginn dieses Jahrhunderts eine beunruhigende Bevölkerungsabnahme (—30 % der Einwohner) sowie eine sehr ausgeprägte Überalterung der Bevölkerung auf.

Mit dem vorrangigen Ziel, diese Abwanderung zu bremsen, wurde 1978/79 ein Gesamtentwicklungskonzept für die Regionalwirtschaft erarbeitet; dies in Anwendung des Bundesgesetzes über die Investitionshilfe für Berggebiete vom 28. Juni 1974. Im Rahmen dieser Studie hat der kantonale Forstdienst beim Erstellen des Teilberichtes «Waldwirtschaft» mitgewirkt.

Die Region umfasst eine Gesamtfläche von 16 634 ha, verteilt auf 11 Gemeinden (12 000 Einwohner). Mit 7000 ha Wald (Bewaldungsgrad von 42 %) besitzt diese Region $\frac{1}{4}$ der Waldfläche des Kantons und erzeugt im Mittel 36 000 m³ Holz pro Jahr (80 % Nadelholz).

Die durchschnittliche Grösse der öffentlichen Betriebe, welche 43 % der gesamten Waldfläche umfassen, beträgt 230 ha; jene der privaten Betriebe erreicht 5,5 ha (das Dreifache des Schweizer Durchschnittes).

Die Erschliessung der Privatwälder ist nicht zufriedenstellend; die Dichte der lastwagenbefahrbaren Wege erreicht kaum 5 m'/ha (im Gegensatz zu 46 m'/ha im öffentlichen Wald).

Der Vorrat pro ha beträgt ungefähr 300 m³, bestehend aus 85 % Nadel- und 15 % Laubholz.

Die Methode der Eingriffe und der Nutzung bei der Ausleseplenterung, welche auf dem gesamten Waldgebiet angewendet wird, ist gegenwärtig wegen des überreichlichen Rehwild- und Gemsbestandes ernsthaft gefährdet.

Während der letzten zehn Jahre erreichte der mittlere, jährliche Nettoertrag in den öffentlichen Wäldern Fr. 250.— pro ha oder Fr. 50.— pro m³ verkaufte Holz. Die regionale Holzindustrie (6 kleinere Sägereien und eine mittlerer Grösse) verarbeitet nur 30 % des produzierten Sagholzes, welches drei Viertel des gesamten Holzanfalles ausmacht. Der Wald und die Holzindustrie beschäftigen etwa 90 Personen.

Damit die Wälder im Val-de-Travers aufs beste all ihre Funktionen erfüllen können, ist es notwendig:

- das Walderschliessungsnetz weiter auszubauen;
- den Wildbestand wesentlich herabzusetzen;
- die Waldnutzung zu rationalisieren;
- die regionalen Sägereien zu entwickeln und zu modernisieren;
- die Begründung von Holzindustrien (Umwandlung) zu fördern;
- die Sozialfunktion des Waldes zu verbessern (durch Einrichtung von Wanderwegen, Waldlehrpfaden, Gesundheitsparcours und ähnlichem).

Übersetzung: S. JeanRichard

Bibliographie

Etude LIM, région «Val-de-Travers», économie forestière, R. Augsburguer et J.-M. Oberson
Documents statistiques des inspections des forêts des 6ème et 7ème arrondissements